



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 44251

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le bien-fondé d'accélérer le développement de l'échange de données informatisées. Ainsi, la transmission d'une part par voie électronique de toutes les formalités fiscales, sociales et juridiques des 300 000 à 500 000 acteurs économiques que sont les professions libérales, par exemple, et, d'autre part, la mise de l'Etat en réseau qui autorise l'accès du citoyen à l'information publique pourraient constituer des outils essentiels de modernisation de l'Etat. Il lui demande donc son avis sur cette proposition et les mesures qu'il souhaiterait adopter en ce sens.

Texte de la réponse

Les administrations ont pris un certain nombre d'initiatives afin de développer l'échange de données informatisées pour l'accomplissement de diverses formalités. Certaines sont opérationnelles, comme TDS (transfert de données sociales) pour les déclarations annuelles de données sociales, TDFC (transfert de données fiscales et comptables) pour les déclarations fiscales annuelles, et la déclaration d'échange de biens entre Etats membres de l'Union européenne. D'autres sont en projet, pour la déclaration unique d'embauche, la déclaration unique des cotisations sociales, la déclaration de TVA, ou dans le domaine des marchés publics. Cependant, la diversité des solutions techniques retenues étant de nature à créer des difficultés aux entreprises, le Gouvernement a confié à la commission pour la simplification des formalités (Cosiform) l'élaboration d'un schéma directeur des téléprocédures entre les administrations et le public. Son objectif est d'inciter les administrations à proposer à leurs partenaires et aux entreprises des solutions de déclarations électroniques harmonisées, encadrées par un ensemble de règles normatives, de telle manière que, grâce à un ensemble d'outils logiciels, les usagers puissent échanger des messages dématérialisés avec l'ensemble des administrations. La Cosiform prévoit de présenter la première étape du schéma directeur des téléprocédures en mars 1997. Sans attendre cette échéance, elle a soumis au Gouvernement, lors de sa séance du 7 novembre 1996, une recommandation relative à l'adoption de la norme Edifact par les administrations pour l'ensemble de leurs échanges EDI (échange de données informatisées) avec le public. Par ailleurs, le centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (Cerfa) travaille actuellement à la réalisation d'un serveur de formulaires sur Internet, sur lequel les usagers trouveront, à terme, la plupart des formulaires administratifs et leurs notices de remplissage sous différentes formes : simple image imprimable à l'aide d'une imprimante de bureau, possibilités de remplissage à l'écran, avec le cas échéant message Edifact correspondant. Une maquette de ce serveur abritant quelques dizaines de formulaires devrait être disponible à l'automne 1997. Les initiatives sont également nombreuses en matière de développement de serveurs et de services d'information s'adressant au public sous des formes variées et recourant aux nouveaux réseaux de communication. Le Gouvernement entend en particulier profiter du développement du réseau Internet pour promouvoir des produits d'information, de documentation et de communication accessibles au public par ce réseau. Conformément à la demande du Premier ministre du 15 mai 1996 (Journal officiel du 19 mai 1996), chaque ministère sera doté, d'ici au 31 décembre 1997, d'un serveur Internet, financé sur les crédits du fonds interministériel de modernisation.

Des instructions précises ont été données afin que les produits qui sont offerts sur ce réseau soient évalués régulièrement. Les ministères devront en particulier veiller à ce que leur contenu soit en adéquation avec les besoins du public. Ces différents produits seront répertoriés dans un annuaire dont la conception, la réalisation et la mise à jour sont confiées à la documentation française.

Données clés

Auteur : [M. Soulage Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44251

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5616

Réponse publiée le : 13 janvier 1997, page 130